



Montréal, le 6 décembre 2004

Par télécopieur : 968-1868

Madame Gisèle Bérubé
Coordonnatrice
Le Coin des Femmes

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2005-2006
Dossier R-3541-2004**

Madame,

La Régie de l'énergie accuse réception en date du 1^{er} décembre 2004 d'une copie de la lettre que vous transmettiez le 30 novembre dernier à votre député relativement au dossier mentionné en titre.

Nous prenons bonne note de vos commentaires qui ont été déposés au dossier. La demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité est soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la régie de l'énergie.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel figure toute la preuve déposée, tant par Hydro-Québec que par les intervenants dont les associations de protection des consommateurs qui en font partie. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués. .

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/sp

c.c. M^e Éric Fraser, procureur d'Hydro-Québec et tous les intervenants

Sept-Îles, 30 novembre 2004

Monsieur Marjolin Dufour
Député du comté de René Lévesque
904 de Puyjalon
Baie-Comeau, Québec, G5C 1N1

Objet : Opposition à la hausse des tarifs d'électricité demandée par Hydro-Québec

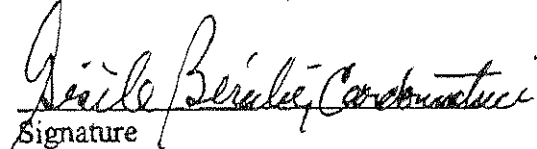
Monsieur Dufour,

En tant que contribuable, je tiens à vous exprimer toute ma colère et mon profond désaccord concernant la dernière demande d'Hydro-Québec de hausser les tarifs d'électricité au Québec. En effet, notre société d'État demande une troisième hausse consécutive de tarif en deux ans dans le seul objectif d'engranger des profits qui ne nous sont pas équitablement redistribués à la population québécoise.

Je crois que cette augmentation est régressive, abusive, et injustifiée. Comment notre société d'État, peut-elle encore nous demander des hausses de tarifs et du même souffle, dévoiler des profits records s'élevant à 1,8 milliards en 9 mois ?

Pour ces raisons, je souhaite, Monsieur le député, que vous interveniez auprès du gouvernement afin que la Régie de l'énergie respecte le pacte social stipulant que notre société d'État a encore le devoir d'offrir l'électricité à tous les Québécois et Québécoises au moindre coût.

Solidaire et en colère,


Signature

c.c. Monsieur Mario Thibodeau Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
Tour de la Bourse, 2^e étage Bureau 2.55
Montréal (Qc) H4Z 1A2
Fax. : (514) 864- 1779

c.c. Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)
FAX : 514.362.8623 - Courriel : cacq@consommateur.qc.ca

c.c. APIC Côte-Nord
872, rue de Puyjalon
Baie-Comeau (Qc) G5C 1N1
FAX : 418 589-7088 - Courriel : apic@globetrotter.net